

« Vous m'apprenez que c'est sur la demande de M. le premier président de la Cour royale et par l'entremise de M. le Ministre de la police générale que le renvoi d'une partie des tableaux réclamés a été suspendu.

« N'est-il pas affligeant que ce ne soit pas vous qui, le premier, ayez pensé à vous opposer à l'enlèvement des richesses du Musée, avant du moins que mes ordres n'aient été pris ; et n'ai-je pas lieu de me plaindre de ce que des autorités étrangères à l'Administration de cet établissement se soient trouvées les seules protectrices d'un dépôt dont vous reconnaissez pourtant l'intérêt ?

« Vous demandez aujourd'hui de nouveaux tableaux pour remplacer ceux que vous avez perdus : il sera sans doute fort peu facile d'en obtenir dans un pareil moment.

« J'ai écrit à M. le comte de Pradel. J'attends qu'il me réponde pour juger du parti que l'on pourra prendre. »

*Le comte de Pradel au préfet du Rhône.*

22 mars. — « J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, le 11 de ce mois, pour m'informer que, en outre des ordres du Roi, pris par S. Excellence le ministre de la Police, vous aviez autorisé M. Artaud, directeur du Musée de Lyon, à faire cesser l'emballage des tableaux réclamés par les puissances et que je vous avais prié de diriger sur Paris.

J'ignore quels peuvent être les motifs qui ont porté M. le ministre de la Police à prendre à ce sujet les ordres du Roi ; mais les tableaux que j'ai redemandés étant sortis du Musée et n'ayant pas cessé d'être la propriété incontestable de la couronne, jusqu'au moment où ils doivent être remis aux puissances qui les réclament, c'était à moi seul qu'il appartenait de vous faire connaître les volontés de Sa Majesté.